

2027

2023



L'essentiel

de la **Convention**
d' **Objectifs**
& de **Moyens**



Préambule

Acteurs publics engagés au service du développement économique, les CCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont au cœur des dynamiques territoriales et entrepreneuriales. Leur ambition doit répondre à 3 défis :

- **Accompagner la mutation des entreprises** en proposant une offre de services et de conseils visant un niveau de qualité homogène dans tous les territoires ;
- **Favoriser le développement économique des territoires**, en mobilisant les énergies et en donnant du sens et de la cohérence à l'action collective ;
- **Répondre aux besoins en compétences de l'économie française** en accompagnant les individus dans un parcours de réussite par des formations professionnelles à haute employabilité.

CCI France a signé avec l'Etat le 12 avril 2023 un nouveau **Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)** qui constitue le document de référence des actions des CCI financées en tout ou partie par la TCCI.

La présente **Convention d'Objectifs et de Moyens (COM)** constitue la déclinaison du COP par les CCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tient compte des spécificités régionales et territoriales, notamment au regard du tissu économique et des orientations des collectivités territoriales et régionales. Cette convention donne un cadre de référence lisible de l'action publique portée par les CCI.

Cadre National

Les articles L.712-2 et R.712-21 du Code de Commerce précisent les relations entre les autorités de tutelle, CCI France et les chambres de commerce et d'industrie, comme suit :

- **un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)** signé entre l'État et CCI France le 12/04/2023, qui fixe notamment les missions prioritaires du réseau des CCI financées en tout ou partie par la TFC/TCCI. Ce COP contient des indicateurs d'activité et de performance adaptés aux priorités retenues ;
- **des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM)** conclues entre les CCI de région, les préfets de régions et CCI France, établies en conformité avec le COP (axes, thématiques, objectifs et indicateurs). Ces COM tiennent compte d'une part du schéma régional d'organisation des missions des CCI de chaque région, et d'autre part des différents schémas régionaux (Schéma Régional d'Amenagement Durable et d'Egalité des Territoires). Ils permettent le pilotage opérationnel du réseau en région ;

LA COM régionale s'appuie sur le COP national mais repose aussi sur les 3 « obsessions » du plan stratégique des CCI :

- Faire de la France un pays d'entrepreneurs forts et engagés
- Agir pour des territoires intelligents, agiles et durables au service de l'économie
- Être réseau pour inspirer et performer



- **le bilan annuel des COM** est réalisé en région au travers d'un rapport d'exécution (« Rex COM ») et transmis à CCI France pour consolidation.

La répartition de la TCCI par CCI France tient notamment compte de l'évaluation des COM, tout en assurant la péréquation nécessaire pour tenir compte des particularités locales. Le non-respect des dispositions prévues dans le COP peut justifier, après débat contradictoire, une modulation à la baisse du montant de la TCCI selon les modalités définies par les instances de CCI France.

Cadre Régional



Conformément au Schéma directeur 2021-2026 du réseau, les CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'étendent sur l'ensemble de la région administrative et comptent 7 CCI territoriales rattachées à la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- CCI des Alpes-de-Haute-Provence
- CCI des Hautes-Alpes
- CCI Nice-Côte d'Azur
- CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence
- CCI du Pays d'Arles
- CCI du Var
- CCI de Vaucluse

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la construction de la COM fait converger plusieurs grandes lignes directrices qui en orientent les contours :

- La **conformité** vis-à-vis du COP,
- La **cohérence** avec les schémas votés par la Région Sud et principalement le SRDEII et le SRADDET,
- Le **respect** des spécificités territoriales et des engagements pris avec les acteurs publics et privés.

La COM s'inscrit dans la continuité de la stratégie actée par les CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2021-2026, laquelle repose sur cinq axes majeurs :

- ➔ **En poursuivant** la transformation du réseau,
- ➔ **En soutenant** l'entrepreneuriat, la relance et les transitions,
- ➔ **En agissant** pour un territoire attractif,
- ➔ **En misant** sur la formation, l'emploi et l'orientation,
- ➔ **En confortant** le positionnement à l'international.

Enjeux prioritaires :

- **Renforcer le rôle des CCI** comme opérateur de proximité,
- **Accompagner les entreprises** dans leurs transitions numérique, écologique, énergétique, économiques et RH,
- **Innover** au service de la transition environnementale et de la croissance durable,
- **Contribuer aux dynamiques** de développement économique des filières stratégiques pour renforcer la résilience du territoire,
- **Encourager et valoriser l'entrepreneuriat** par la création, la reprise et la transmission d'entreprise,
- **Mobiliser** les leviers de croissance (international, recrutement, financement),
- **Optimiser** l'interface entre entrepreneurs et acteurs territoriaux via une offre de services adaptée,
- **Soutenir l'économie** des territoires,
- **Valoriser le monde de l'entreprise** auprès des actifs, jeunes, demandeurs d'emploi afin de les guider vers des secteurs porteurs,
- **Consolider** nos missions de service public dans le domaine de l'orientation et de l'apprentissage,
- **Proposer une offre de formation** répondant aux métiers en tension ou en devenir.

S'appuyer sur une démarche transversale :

« Porter la parole de l'entreprise » et assurer l'interface entre les ressortissants, les pouvoirs publics et les élus.

Cette stratégie se fonde sur une ambition partagée, en cohérence avec les priorités affichées par le Conseil régional, notamment via le SRDEII, pour l'élaboration duquel les CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont apporté leur contribution experte.

Pour gagner en efficacité, le réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuie sur une double logique : mutualisation régionale permettant la rationalisation des coûts et redistribution territoriale des actions opérationnelles.

Cette organisation a été validée lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2022, dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation des Missions (SROM) ce dernier décrit les fonctions et les missions qui sont exercées par la CCI de région et les CCI territoriales qui lui sont rattachées. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale et tient compte des normes d'intervention adoptées par CCI France.

Les **6 AXES** de missions du réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Page 7 **AXE 1**

Accompagner **la transition écologique des entreprises** et **le développement durable des territoires**

Page 8 **AXE 2**

Accompagner **les entreprises dans leurs transitions numérique, économique** et **RH**



Page 9 **AXE 3**

Anticiper, orienter, former et **recruter**

Page 10 **AXE 4**
Entreprendre et **transmettre**



Page 11 **AXE 5**

Accompagner **les entreprises à l'international**

Page 12 **AXE 6**

Représenter les intérêts des entreprises



AXE 1

Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires

Double Objectif

- Accompagner les entreprises dans leurs transformations écologiques.
- Développer des activités économiques durables dans les territoires y compris liées à la réindustrialisation verte.

Quelques actions phares :

- **Assurer** le dernier kilomètre des politiques économiques de l'Etat comme les aides sur les prix de l'énergie.
- **Accélérateur** de la souveraineté régionale : accompagnement des projets de relocalisation et de réindustrialisation des PME.
- **Transition écologique** des PME-PMI.
- **Eco-défis des commerçants.**



	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	24 %	25 %

AXE 2

Accompagner les entreprises dans leurs transitions numérique, économique et RH

Objectif

→ Déployer sur le terrain des programmes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement permettant d'acter des changements réels et d'acquérir des compétences numériques, économiques et RH au sein des entreprises.

Quelques actions :

- **Accélérer** la transformation numérique des entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Diagnostic de maturité numérique, RGPD, cybersécurité, industrie 4.0, destination France – Numérisation des entreprises pour le tourisme de la souveraineté régionale, accompagnement des projets de relocalisation et de réindustrialisation des PME.
- **Développer** l'adaptation des entreprises face aux transformations économiques : financement (les aides.fr), développement commercial, innovation France 2030, commerce de proximité (ex : audit ruraliste), entreprises en difficultés (ex : fond de solidarité commerces pillés).

- **Accompagner** les transformations liées aux ressources humaines : parcours RH, plateforme e-DRH, offre Certificat de Compétences en Entreprise (CCE).



	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	21 %	22 %

AXE 3

Anticiper, orienter, former et recruter

Quelques actions :

- **Déployer** une offre d'information et d'orientation professionnelle tout au long de la vie au sein du service public régional de l'orientation en coordination avec l'ensemble des acteurs régionaux.
- **Forum des métiers/nuits de l'orientation** sur l'ensemble de la région, semaine de l'industrie, mois de l'apprentissage.
- **Contribuer à répondre aux besoins locaux** en compétences (hydrogène, décarbonation, cybersécurité, ...).
- **Médiation de l'apprentissage, contrôle pédagogique** de l'apprentissage.

Objectif

➔ Anticiper les métiers de demain et favoriser l'employabilité des jeunes et des adultes par le levier de la formation initiale et professionnelle.



	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12 %	11 %

AXE 4

Entreprendre et transmettre

Objectif

→ Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches entrepreneuriales (démarrage / moments-clés de la vie de l'entreprise / transmission) en leur apportant un appui et des conseils pratiques.



Quelques actions :

- **Apporter gratuitement** de l'assistance aux entrepreneurs pour la réalisation des formalités telles que définies par la loi et formalités réglementées (cartes professionnelles, formalités à l'international..).
- **Accompagner** la création d'entreprise et leur pérennisation : 5 Jours Pour Entreprendre, Mon Projet d'Entreprise.
- **Mettre en œuvre des opérations collectives**, en cohérence et en complémentarité avec les autres acteurs de la création d'entreprise (réseaux Bpifrance Création, acteurs associatifs, collectivités...) : « OSE ! Le Cercle business des entrepreneures ! », forums de la franchise,...
- **Mettre en place des actions** d'accompagnement au développement de la jeune entreprise (moins de 3 ans).
- **Accompagner** la cession-reprise d'entreprise.
- **Mettre en place des actions** d'information sur la transmission-reprise afin de faciliter la préparation des opérations : « Business Transfer forum ».

	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	25 %	25 %

AXE 5

Accompagner les entreprises à l'international

Quelques actions :

- **Sensibiliser, informer, rencontrer et animer** les entreprises sur les opportunités de l'international : animation territoriale, convention d'affaires, RDV experts (Enterprise Europe Network), implantation, diplomatie économique (CCI AlpMed).
- **Qualifier, préparer, projeter** à l'international et suivre les exportateurs pour en faire des champions de l'export dans le cadre de l'offre de services nationale Team France Export.

Objectif

→ Contribuer au rétablissement de la balance commerciale en accompagnant les entreprises dans leur développement international, en vue d'augmenter le nombre d'exportateurs, le volume et la valeur des exportations.



	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7 %	7 %

AXE 6

Représenter les intérêts des entreprises

Objectif

→ Participer à la conception, à la mise en œuvre, au déploiement et à l'amélioration des politiques publiques ainsi qu'à l'amélioration des connaissances sur les entreprises et l'économie des territoires.

Quelques actions :

- **Collecter, gérer, analyser et exploiter.**
- **Produire** des enquêtes de conjoncture.
- **Mener des missions** consultatives, réaliser des études de filières : nautisme, montagne...
- **Informier** les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'Etat : cellules de crise, réunions d'information...



	2023 CIBLE	2027 CIBLE
Le % de TCCI affecté à l'axe pour les CCI de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	11 %	10 %



Modalités de mise en œuvre et d'évaluation de la COM

Financement des actions

Les engagements du réseau des CCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour assurer les 6 missions prioritaires identifiées par le COP et la COM sont rendus possibles grâce à l'affectation par l'État d'un montant de ressources publiques.

Engagements du réseau

Les CCI s'engagent à agir comme « le bras armé » de l'État pour le déploiement territorialisé des politiques publiques, à travers des opérations nationales.

Les CCI s'engagent à prendre en charge les besoins des chefs d'entreprises transmis par le service public « Place des Entreprises » afin de proposer une réponse adaptée aux dirigeants (conseil de premier niveau, formation, appui technique) et à capitaliser sur les besoins non couverts exprimés par ce biais pour y apporter une réponse le cas échéant.

Pour assurer l'ensemble des missions du COP national et de la COM régionale, les CCI s'engagent à poursuivre la montée en compétences de leurs collaborateurs et à assurer la gestion de leurs talents, notamment à travers la démarche CCI ACADEMIE, validée dans le plan stratégique du réseau.

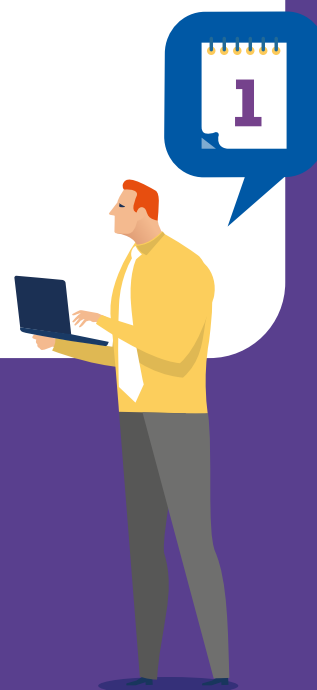
Les CCI s'engagent également à poursuivre les mutualisations internes au réseau.

Modalités d'évaluation

Le suivi de l'avancement de cette COM fera l'objet d'un dialogue régulier entre les services de l'Etat en région et la CCI de région afin d'adapter le dispositif si nécessaire.

Conformément au COP, cette COM fera l'objet d'une clause de revoyure :

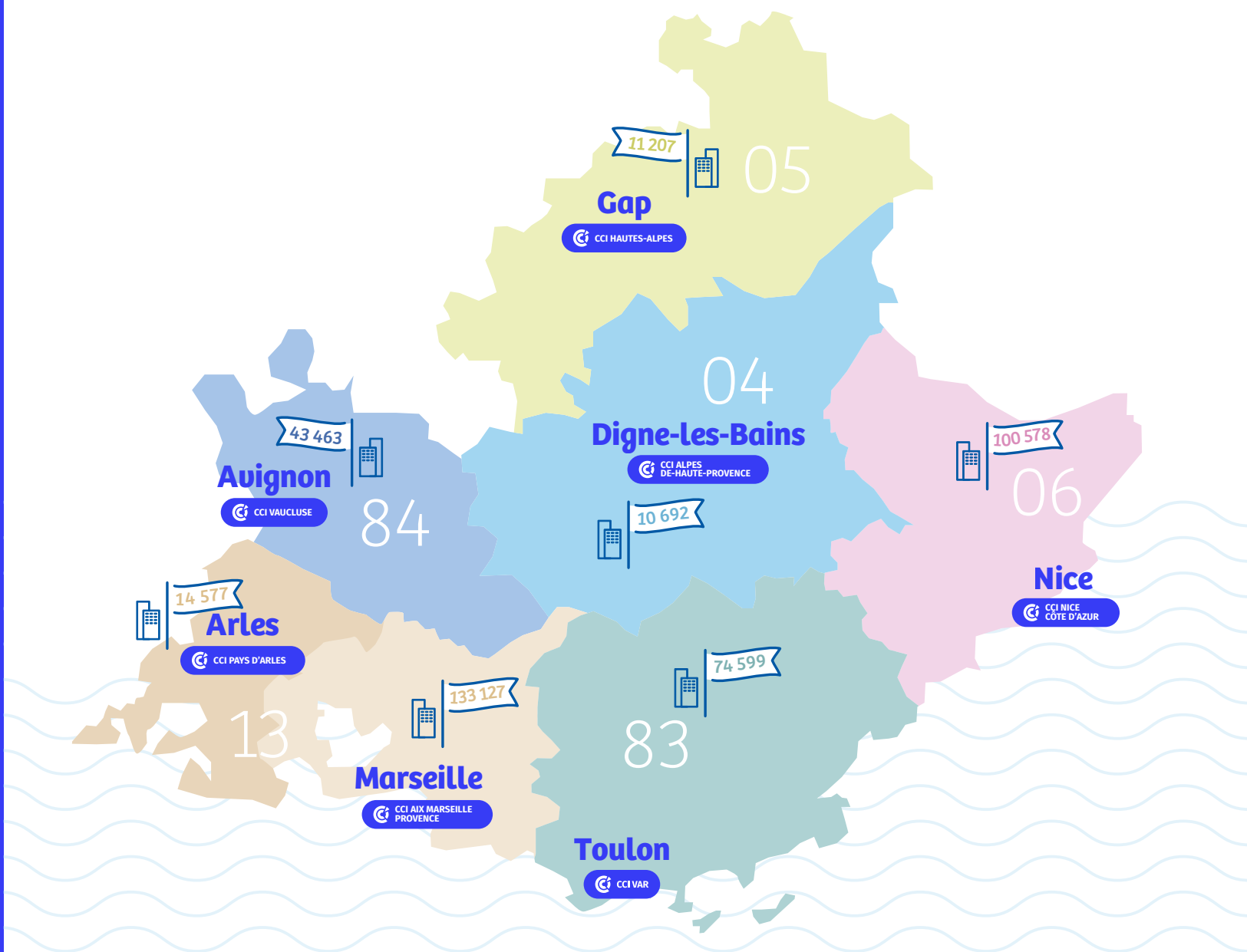
- Annuelle, afin d'intégrer, en fonction des moyens dont dispose le réseau, de nouvelles priorités sous réserve d'en abandonner d'autres et/ou d'en assurer leur financement ;
- Lorsqu'il est nécessaire de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.



La **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**
est votée en Assemblée Générale de la CCI
Provence-Alpes-Côte d'Azur le 16 novembre 2023

Retrouvez la **COM** et les **textes réglementaires**
de la **CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur** sur notre
site web






 Établissements
 d'entreprise
 (pesée économique
 fin 2021)

Le réseau des


**CCI PROVENCE
 ALPES CÔTE D'AZUR**

**est au service de près de 400 000 entreprises,
 réalise plus de 250 M€ de chiffre d'affaires combiné
 (filiales incluses), forme 7 700 apprenants dans
 22 établissements et gère près de 30 équipements
 et infrastructures.**

(données octobre 2023)

information@paca.cci.fr



paca.cci.fr